

Qu'est-ce que l'autorité ?

Partons de deux définitions, l'une subjective et l'autre objective. La première : faire autorité, c'est *obliger hors de toute raison*, c'est-à-dire sans plus contraindre (raison extérieure) que convaincre (raison intérieure). La seconde : l'autorité est *la force du légitime en tant que légitime* – pas la force qui imposerait le légitime, non, mais la légitimité même du légitime *comme force*, la suffisance de sa légitimité pour qu'il s'impose. Qu'il s'agisse ici et là de la même chose, c'est ce que montre une troisième définition : l'autorité est *la cause de la responsabilité*. Il y a en effet une identité entre, d'une part, le fait de ne pouvoir arguer d'aucune raison qui expliquerait ou justifierait ce dont on est sujet *autrement dit nous excuserait de l'être*, et d'autre part le fait de se rapporter à une légitimité, *dont la réalité ne diffère dès lors aucunement de la responsabilité qu'on en assume*. Car une autorité n'est réelle que dans sa reconnaissance (sinon on n'a que l'idée d'une autorité comme quand on pense à des souverains antiques), et c'est comme responsabilité que la reconnaissance est réelle (sinon on n'a que l'idée de cette reconnaissance comme quand on pense aux devoirs qu'on *devrait* accomplir). Plus simplement : on est responsable quand on fait (en un sens aussi large qu'on voudra : c'est la notion d'être sujet de quelque chose), et faire autorité, c'est faire faire. D'où, évidemment, cette quatrième définition : *par autorité, on entend la responsabilité de la responsabilité*. Il faut prendre cette formule au double sens du génitif : c'est d'être responsable de ce que les autres soient responsables qu'on fait autorité (ils ont pour affaire d'assurer la bonne exécution d'un ordre qu'on leur a donné, la bonne application d'un conseil, etc.) et par ailleurs c'est le même de faire autorité et de se conduire de manière responsable dans le domaine dont on a la responsabilité.

On exprimera ce premier ensemble de définitions par les propositions suivantes : 1) faire autorité, c'est rendre responsable et par conséquent produire à titre de sujet, tant à propos des autres que de soi-même ; 2) c'est toujours le légitime qui assujettit, pour la *seule* raison qu'il est légitime – de sorte que par « autorité » on peut aussi bien entendre *ce qui fait que le légitime est légitime* que *ce qui fait que le sujet est non seulement sujet, mais encore sujet d'être sujet* : qu'être sujet soit non pas la nature métaphysique dont il serait innocent mais l'affaire (la responsabilité) dont il est responsable.

Il y a une énigme de l'autorité, qui est celle de cette indistinction : que la question du sujet quant à être sujet soit la même que celle du légitime quant à être

légitime, et qu'on puisse identifier cette indistinction à une *impossibilité* – celle que comptent les raisons dont nous nous représentons qu'elles feraient que le légitime le soit (ou ne le soit pas). « Je ne veux pas le savoir ! » hurle l'adjudant. « Écartons tous les faits, car ils ne tiennent pas à la question » précise le philosophe. En quoi chacun s'assume comme autorité, hors de tout ce qu'on pourrait arguer pour ou contre lui.

Le représentatif ne compte pas

Dire qu'on fait autorité quand on *fait* que le représentatif ne compte pas, ni subjectivement (les raisons qu'on aurait de faire autorité ne comptent pas quand on fait autorité), ni objectivement (il est parfaitement indifférent au légitime qu'on se représente qu'il l'est ou qu'on se représente qu'il ne l'est pas), c'est poser cette définition : *par autorité, on entend la chute du savoir*. A chaque fois que le savoir cesse de compter, on a affaire à une autorité, en quelque domaine que ce soit. De sorte qu'on peut aussi bien dire que *faire autorité consiste à faire choir le savoir* (par exemple, quand on est philosophe, le savoir universitaire, celui des notions autant que celui des auteurs : que Descartes parle, et choient *par là même* la scolastique ainsi que la glose des auteurs anciens).

Définir l'autorité par la chute du savoir, c'est la définir par l'abolition de *la représentation*, et pas seulement au sens subjectif. C'est en effet le même pour quelqu'un ou quelque chose d'être *représentatif* de l'autorité et de *ne pas* faire autorité, puisque c'est en réalité d'autre chose qu'il s'agit (pour le professeur, du savoir ; pour le directeur, de l'administration, et ainsi de suite). Or comprendre une autorité, c'est comprendre de quoi elle est la représentation (d'une compétence, d'un système de places, etc.), la mesure et la nécessité de la représentation étant qu'elle soit transparente, c'est-à-dire qu'elle s'efface et ainsi *ne fasse pas* autorité. *Une autorité qu'on arrive à comprendre*, c'est-à-dire dont on fait la représentation des raisons qu'elle aurait d'exister et de s'exercer, *cesse donc d'en être une*. Aussi est-ce bien le propre de l'autorité qu'elle renvoie à rien, au-delà de la représentation en général, la représentation qu'on s'en fait nécessairement. D'où cette définition : *par autorité, on entend la récusation de la représentation de l'autorité*.

Toute la pratique de l'autorité repose là-dessus : un ordre qu'on justifie, c'est-à-dire dont on *représente* la légitimité, cesse *par là même* d'en être un. C'est que le chef n'en est pas un de compter sur la compréhension du soldat, mais sur son obéissance c'est-à-dire sur l'*irreprésentable* décision que celui-ci aura prise, *et*

dont il se fait le garant, d'avoir pour maxime de son action la volonté d'un autre, à la notion de quoi appartient qu'elle soit éventuellement aberrante¹.

La définition suivante s'impose donc : *par autorité, on entend la substitution de l'irreprésentable au représentable*. L'autorité étant son propre redoublement, puisqu'on ne fait autorité qu'à avoir l'autorité de faire autorité, on la précisera de la manière suivante : *par autorité, on entend l'irreprésentable substitution de l'irreprésentable au représentable*.

Faire autorité revient donc à frapper d'inanité le sujet de la représentation que chacun reste toujours pour lui-même. Devant le légitime, pour ce qui est de sa légitimité et donc de la légitimité ou de l'illégitimité qu'il y aurait à le penser et / ou à le vouloir, je suis *comme n'étant pas* : s'il est légitime, peu lui chaut que je l'approuve ou le condamne, et c'est en faire l'épreuve que de le reconnaître. Le cogito lui-même devient lettre morte : l'autorité, c'est que *je* ne compte pas. Se trouve donc abolie la nécessité qu'on nomme *transcendantale* c'est-à-dire celle, pour tout objet, d'être d'avance approprié à la possibilité qu'un sujet se le représente, puisque devient alors faux l'adage phénoménologique qui veut que « tout ce qui est, est pour moi » (et donc, transcendantalement, *par moi*). D'où cette définition : *par autorité, on entend l'abolition du transcendantal*.

Dire que c'est la même chose pour le légitime d'être légitime et de rendre responsable, c'est dire que la responsabilité porte non pas, comme on imaginerait, sur l'intégrité de ce qu'on se représente, mais *tout au contraire* sur son caractère effracté, troué, faillé. En être responsable, ce n'est pas le maintenir comme faillé (cela, c'est ce que fait le légitime en tant que sa légitimité est sa puissance) mais c'est *garantir* qu'il le soit. On appellera donc « auteur », dans la littéralité de ce terme, non pas surtout le sujet (qu'il soit le sujet serait la raison) mais le *garant*, à propos de ce qui lui est imputé, de l'impossibilité que les raisons puissent jamais compter (à commencer par celle qu'il en soit le sujet).

¹ L'irreprésentable de cette décision y fait reconnaître la foi. On a tort d'enfermer cette notion dans le domaine religieux, celui-ci n'étant qu'un domaine d'autorité parmi d'autres. C'est la réalité même de l'autorité qu'on lui ait « donné sa foi » : qu'on ait *toujours déjà pris sur soi de s'y reconnaître assujéti* c'est-à-dire *causé comme sujet*. D'où cette possible définition : *par autorité, on entend le don de la foi* – le propre du don étant, comme on sait, de se faire *sans raison* (si l'on a des raisons de donner, ce n'est pas un don mais une vente). En parlant de « fidélité » (littéralement : l'existence selon la foi) on signifie donc qu'est *irreprésentable* la décision qu'on a toujours déjà prise de faire d'un *irreprésentable* (l'autre, considéré non pas dans sa réalité mais dans son autorité) la cause d'un comportement dont on se *représente* être le sujet.

D'où cette définition : par *auteur*, on entend *le garant du caractère originellement et finalement irreprésentable de ce qui lui est imputé* (par opposition, donc, à ce qui lui serait attribué). Le représentable, disons une action ou une opinion, a un sujet ; mais l'irreprésentable, disons une œuvre ou un crime, a un auteur. Non pas que l'irreprésentable n'ait pas de sujet : quelqu'un a tenu la plume ou le revolver. Mais, comme irreprésentable *sa question n'est pas là*. Ainsi on se représente d'être un écrivain (le savoir compte) mais un pas d'être un écrivain (le savoir ne compte pas) ; et par *assassin* on ne peut pas se contenter d'entendre celui qui n'a pas eu d'autre moyen que de tuer une personne pour s'emparer de son bien, lequel était par définition légitimement désirable.

Traumatisme

L'autorité s'impose, ou alors ce n'est pas l'autorité mais sa représentation. Elle s'impose donc contre la réflexion. Faire autorité, qu'il s'agisse de quelque chose ou de quelqu'un, c'est ainsi toujours *faire violence* même quand on en considère la notion dans ses formes les moins autoritaires, comme par exemple celle de l'orthographe qui détermine l'alternative d'être désinvolte ou responsable quand nous écrivons : vous noteriez volontiers « bonhomie » ? eh bien non : *que cela vous plaise ou pas* « bonhomie » ne prend qu'un « m » !

Non seulement c'est une violence que le légitime s'impose, mais il faut aller plus loin et reconnaître que c'est un traumatisme si l'on nomme ainsi ce qui excède *et à la limite détruit* la capacité de supporter, de recevoir, d'accepter, de reconnaître. Qu'on le nie et l'on en reste à l'a priori de la représentation (il y a certes des choses difficiles à se représenter) alors que par « autorité » c'est son abolition qu'on entend. *Une autorité qui n'est pas traumatisante n'en est donc pas une* mais seulement une *représentation* d'autorité. Et s'il est impossible d'appréhender l'autorité autrement que dans la *crainte et le tremblement*, c'est parce qu'elle n'est pas la nécessité (notion transcendantale par excellence) que le légitime s'impose, mais *l'impossibilité* qu'il *ne* s'impose *pas*. Car le légitime n'est pas ce qui suscite ou même exige la reconnaissance : c'est ce qui la force !

Insistons : l'autorité n'est pas la nécessité intellectuelle, morale ou juridique, en un mot idéale, de la reconnaissance comme on se la représente nécessairement, mais son forçage. Le forçage en somme de la liberté en tant que liberté – puisque reconnaître consiste à *prendre librement sur soi* qu'il en soit comme par ailleurs on sait qu'il en est. Fait autorité cela qu'on *ne peut pas ne pas* librement reconnaître, ce qui *impose* de prendre sur soi une reconnaissance dont *on ne peut pas ne pas* faire notre affaire. Apparaît dès lors que la question de l'autorité n'est

pas celle d'une signification comme on l'imagine, ni celle d'une force comme on le croit, mais au contraire d'un *réel*.

Quel réel ? indistinctement celui du légitime et celui de notre assujettissement. Donc le nôtre.

En quoi consiste en effet le traumatisme de l'autorité ? En ceci que là où le légitime s'impose, le savoir ne compte pas, ni donc le sujet réflexif qui en relève (car être pour soi, c'est *savoir* qu'on est). Objectivement et subjectivement, *l'effet du légitime en tant que légitime est donc de trouer le savoir*. Faire autorité, en effet, cela consiste à *faire choir le savoir là où l'on fait autorité* et bien sûr là seulement : là où est le légitime, le savoir ne compte pas, ni donc le sujet de la représentation – mais partout ailleurs il(s) compte(nt). C'est ce trouage qui est l'autorité, au sens de faire autorité.

D'où cette définition, qui reprend en insistant sur sa dimension de traumatisme celle qu'on a donnée plus haut comme « récusation de la représentation de l'autorité » : *par autorité, on entend le trouage du savoir* (c'est-à-dire de ce qui constitue la représentation de la légitimité) *par le légitime*. D'où encore la possibilité de convertir cette définition en la radicalisant : *par autorité, on entend le trouage du transcendantal*.

Ne commettons pas de contresens : l'agent en est *le légitime comme tel* (comme faisant autorité c'est-à-dire comme s'imposant) et non pas on ne sait quel réel que jusque là le transcendantal aurait masqué – et dont il n'y aurait rien à dire.

Le mot de l'énigme et la clé du mystère

Nous possédons maintenant toutes les définitions de l'autorité *sauf la principale*. Pourquoi ? parce qu'est jusqu'à présent resté dans l'ombre *le premier trait de l'autorité, qui est la transcendance* et donc, représentativement, *la supériorité, l'antériorité et la postériorité*. Impossible en effet de se représenter ce qui fait autorité autrement que comme le déjà là à quoi on se conforme pour en produire la représentation, et donc aussi comme le toujours là à quoi on se référera pour qu'il la *sanctionne*. Ce qu'il y avait à dire, en somme, et qui aurait le dernier mot.

La notion de transcendance n'a rien de mystérieux : c'est simplement l'envers de celle de la représentation, en tant que toute représentation l'est de quelque chose qu'elle vise *comme le légitime à quoi elle se constitue de s'assujettir*. Car le propre de la représentation est de ne pas distinguer entre la question de sa possibi-

lité et celle de sa légitimité. Or ce qui rend sa représentation légitime, et donc l'avère comme représentation (par opposition à ce qui ne serait qu'une « fermentation du cerveau », selon le mot de Hegel), on l'appelle le *vrai*. Ainsi le sujet de la représentation dira-t-il *transcendant* non pas un réel derrière les choses dont il n'y aurait rien à dire et qu'on ne se représenterait pas, mais le vrai – *dont il tient la possibilité qu'il le représente* puisqu'un savoir qui n'est pas savoir du vrai n'est pas savoir du tout.

D'où cette définition : *par autorité, on entend le trouage de sa représentation par le vrai*. De fait il n'y a jamais d'autre question, quand il s'agit d'autorité, que celle d'avoir *irreprésentablement* raison.

On indiquera la dynamique de l'autorité par cette suite : ce qui troue le savoir ne diffère aucunement de ce qui le constitue parce que c'est comme finalisé par le vrai que le savoir est savoir ; cela ne diffère aucunement non plus de ce qui le cautionne, parce que c'est comme garanti par le vrai que savoir est savoir ; enfin ce qui troue le savoir est ce que le savoir constitue lui-même en se réalisant comme savoir, au sens où c'est le même pour le savoir de s'avérer comme savoir et d'être pour soi savoir du vrai. Sauf évidemment que le moment où le savoir s'avère comme savoir est celui de la certitude (être certain, c'est savoir qu'on sait) et que le propre de la certitude est d'être pour soi *le tout autre* de la vérité ! Par certitude en effet on désigne la saturation du sujet de la représentation par sa capacité représentative *et ainsi l'établissement de sa parfaite indifférence au vrai*.

Transcendance de celui-ci, donc : qu'il ne soit jamais identifiable au su, *dont il ne diffère pourtant en rien*. On a compris que cette transcendance est l'autorité même. Transcender, d'une manière générale, c'est faire que ce qui est soit comme n'étant pas, qu'être quelque chose soit comme n'être rien. En un mot, c'est *frapper* de vanité. Tel est en propre l'effet du vrai sur le savoir et donc sur ce qu'il constitue².

Ainsi le vrai est transcendant, et par transcendance on entend d'une manière générale que le vrai fasse autorité, notamment pour ce qui est d'imposer,

² Cela revient à dire que le vrai, par opposition au su, relève de l'interprétation par opposition à la compréhension. Interpréter, en tous domaines, c'est toujours et seulement avérer l'autorité comme cause de la vérité, à l'encontre du savoir dont on se représente qu'il est cette cause. Cela consiste donc à établir les raisons de la légitimité comme étant ce qui ne compte pas : est légitime ce qui renvoie à rien les raisons qu'on a de le légitimer. En somme, interpréter une réalité revient à *établir qu'elle relève d'une signature* qu'on a la *responsabilité* de reconnaître, et non pas d'une explication qui supprime le sujet (s'il y a des causes, personne n'est responsable) ou d'une justification qui le rend anonyme (le justifié est ce que n'importe qui approuve).

d'interdire ou d'autoriser certaines affirmations (par exemple pour la neige : devoir dire qu'elle est blanche, devoir ne pas dire qu'elle est noire, pouvoir dire qu'elle est, disons, agréable à regarder). Force nous est ainsi de conclure à l'équivalence non pas de deux mais de trois notions : transcendance, vérité et autorité. *L'autorité n'est pas transcendante parce que c'est tout simplement la transcendance qu'on désigne par ce terme, lequel ne s'applique pas au réel quant à son irréductibilité au symbolique* (choir de quelque chose, ce n'est pas le transcender !) *mais au vrai quant à son irréductibilité au su*. Le vrai est le même que le su, puisque la vérité est ce que le savoir avère ; sauf que par vérité, justement, on entend *l'impossibilité que celui-ci compte* et donc aussi *l'impossibilité* que le su *ne soit pas* toujours déjà frappé d'inanité (et non pas la *nécessité*, par définition transcendantale, qu'il le soit).

Que transcendance, autorité et vérité s'équivalent abolit la contradiction qu'eût impliquée la simple définition de l'autorité à partir de la vérité, comme on le fait en arguant légitimement de ce que le légitime est ce qu'on a raison de reconnaître, et de ce qu'on n'a jamais raison qu'à ce qu'il y aille de la légitimité du légitime. C'est que la vérité est elle-même un phénomène d'autorité ! On a dit qu'il fallait la définir comme « l'autorité des choses » : c'est la neige qui impose comme vraie la proposition « la neige est blanche » et par là même institue en locuteur responsable celui qui la pose, et en locuteur irresponsable celui qui la contredirait. *Est en effet « vrai » ce dont la position est autorisée*. Et cela vaut aussi des choses – ainsi qu'on le voit a contrario dans l'irresponsabilité qu'il y aurait à ne pas nommer « fausse » la monnaie que des employés indécents de l'imprimerie officielle fabriqueraient en surcroît, avec les mêmes machines, le même papier et les mêmes encres. Pas de différence entre le vrai et le faux, donc, mais une distinction : *un effet non de réalité mais d'autorité*.

Dans sa notion, l'autorité est une énigme. Qu'est-ce qu'une énigme ? c'est la configuration du manque d'un certain mot, et par là le dessin et l'adresse de son exigence. Ce mot, nous l'avons maintenant, c'est celui des philosophes : « vérité ». L'énigme de l'autorité, c'était que sa question soit celle de la vérité, et c'était une énigme parce que c'est l'autorité qui constitue la nature de la vérité.

Dans sa réalité, par contre, l'autorité est un mystère : on approche « dans la crainte et le tremblement » ce qui fait autorité, car c'est de cela qu'on tient d'être sujet alors même qu'elle est non pas la nécessité mais le forçage de notre reconnaissance. *L'autorité est ainsi l'impossibilité qu'on n'ait pas sa propre question, celle d'être sujet, pour affaire – et qu'en cette « impossibilité que ne pas » il aille de l'irréductibilité du vrai au su*. Disons la même chose autrement en rappelant qu'est sujet l'être qui répond, et en indiquant *de quoi il répond*, originellement : *être sujet consiste à répondre de l'irréductibilité du vrai au su*. Son affaire est en effet de le

distinguer sans pouvoir trouver dans aucune différence, c'est-à-dire dans aucun savoir, l'excuse de le faire ou de ne pas le faire (ce serait la possibilité d'être innocent). Par « transcendance », autrement dit par « autorité », il faut donc entendre *indistinctement* la distinction du vrai à l'encontre du su dont il ne diffère pas *et* la responsabilité d'être sujet à l'encontre de l'innocence d'être un sujet (une nature métaphysique, donc une innocence, qui serait entée sur la suffisance du savoir).

On appelle « sujet » l'être que constitue *l'impossibilité de ne pas* avoir la distinction du vrai pour affaire propre, c'est-à-dire l'être *traumatisé* par l'impossibilité de jamais en rester au savoir.

Ainsi, nous le demandons : de quoi notre existence subjective est-elle l'effet, sinon de cela qui fait que notre représentation ne compte pas alors même qu'elle en est la constitution ? Réponse : du vrai *parce que c'est la vérité du vrai que le su, dont il ne diffère pourtant en rien, soit frappé d'inanité*. Ce « rien », on la compris quand on oppose l'« impossibilité que ne pas » à la catégorie transcendantale de nécessité, est un réel : l'impossible de la différence (que le savoir ne compte pas) comme produisant *réellement* la responsabilité de distinguer.

Après avoir donné le mot de son énigme, nous donnons par cette dernière indication la clé du mystère de l'autorité. C'est une définition, que voici : *par autorité, on entend le réel de la vérité*.

Nous

D'où cette circularité où se dit ce qui était le mystère de l'autorité : c'est le propre du vrai de faire autorité, ou le propre de l'autorité de produire de la distinction, ou le propre de la distinction de produire de la vérité. Il faut entendre cela *réellement* : 1) la vérité n'est pas différente du savoir qu'elle réduit à rien, 2) le transcendant n'est pas autre chose que le transcendé qu'il frappe d'inanité, 3) l'autorité n'est rien d'autre que la reconnaissance qu'elle force. Le mystère de l'autorité, donc, c'était que cette giration ne soit pas simplement celle de notions renvoyant les unes aux autres, mais qu'elle soit effective *puisque nous l'avons pour existence*.

Qu'est-ce que notre existence, alors ? Ceci et pas autre chose : que nous soyons *réellement* causés par le vrai.

Jean-Pierre Laloz

